

Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

Construction neuve
Rénovation

2 ENTRÉE ET VESTIBULE

2.1 Concept de base

- M R Aménager l'entrée principale de telle sorte qu'elle soit facilement repérable (chemin d'accès, colonnes, revêtement, avant-toit, couleur, etc.) (Fiche 1 : Accès extérieur).
- M R Aménager l'entrée en retrait lorsque le chemin d'accès longe le bâtiment, l'entrée ne devant pas constituer un obstacle.
- R R Favoriser les portes coulissantes automatisées.
- M M Prévoir une porte battante lorsque l'entrée se fait par une porte tournante ou par un tourniquet.
- M R Si un vestibule est aménagé, il doit avoir une profondeur d'au moins 2120 mm (Illustration 1).
- M R Regrouper près de l'entrée les principaux services du bâtiment (comptoir d'accueil, ascenseur, escalier, toilettes, etc.).
- M R Placer le comptoir d'accueil face à la porte d'entrée ou perpendiculairement, sur le côté.
- M M Prévoir une augmentation graduelle des niveaux d'intensité lumineuse de l'extérieur vers l'intérieur du bâtiment (Fiche 7 : Éclairage).

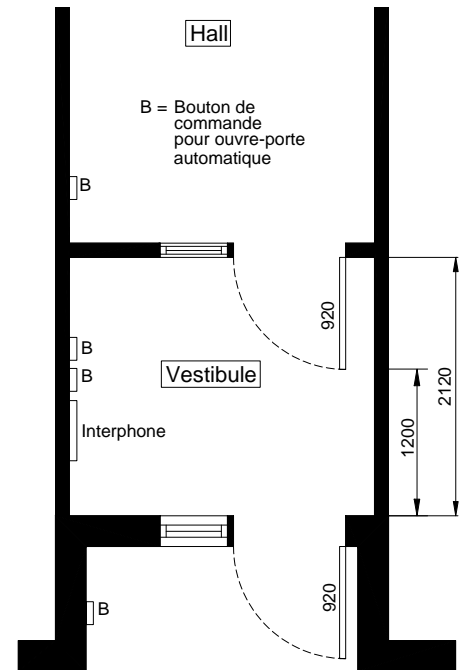


Illustration 1

2.2 Porte d'entrée

- En plus de respecter les critères énoncés ci-dessous, la porte d'entrée doit respecter les mêmes critères d'accessibilité que la porte intérieure et la surface vitrée (Fiche 3 : Circulation horizontale intérieure).
- La porte d'entrée doit :
 - avoir une largeur d'au moins 920 mm;
 - de préférence, lorsqu'il s'agit de portes coulissantes, avoir une largeur de 1200 mm;
 - avoir un seuil d'au plus 13 mm de hauteur (C);
 - s'ouvrir avec facilité (force max. de 38N) (C).
- Une porte battante automatisée s'ouvrant dans la zone de circulation doit (Illustration 2):
 - être protégée de chaque côté par une barrière détectable par la canne blanche;
 - pouvoir s'ouvrir manuellement;
 - être munie d'un dispositif d'arrêt en cas d'obstacles;
 - avoir un temps d'ouverture entre 10 et 15 secondes;

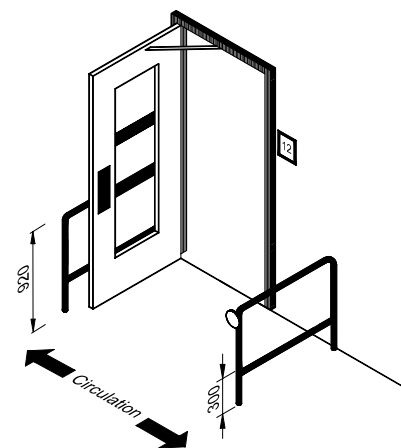


Illustration 2

Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

Construction neuve
Rénovation

2.2 Porte d'entrée (suite)

- avoir des boutons de commande d'une couleur contrastant avec l'environnement;
- avoir des boutons de commande situés hors de la zone d'ouverture des portes, côté serrure, à une hauteur de 920 mm du sol et à une distance d'au moins 600 mm de la porte;
- les boutons de commande peuvent être installés sur une barrière.

- M R La porte battante doit avoir un dégagement latéral, côté poignée :
 - d'au moins 600 mm pour une porte qu'on tire (C);
 - d'au moins 300 mm pour une porte qu'on pousse (C).
- M M Si un ferme-porte est requis, il doit être de type allégé et à action retardée.
- M R La porte à deux vantaux doit (Illustrations 3 et 4):
 - avoir un vantail d'au moins 920 mm de largeur;
 - ne pas comporter de pilastre central si les deux vantaux ouvrent dans le même sens;
 - comporter un marquage au sol (un tapis caoutchouté par exemple) indiquant la direction d'ouverture, si les deux vantaux s'ouvrent dans des sens différents.

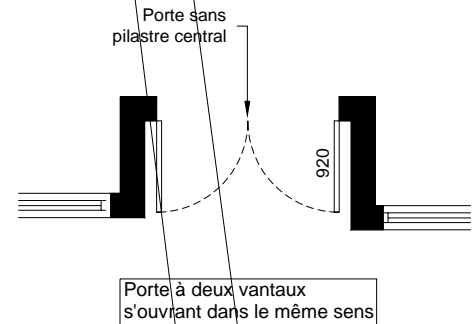


Illustration 3

- ## 2.3 Vestibule
- M R S'il y a un interphone, il doit:
 - être installé à une hauteur entre 920 mm et 1500 mm du sol;
 - être d'une couleur contrastant avec le mur adjacent;
 - être muni d'un éclairage dirigé d'intensité suffisante (Fiche 7 : Éclairage).
 - M M S'il y a un panneau d'information générale, il doit (Fiche 6 : Signalisation):
 - répondre aux critères d'accessibilité concernant la signalisation visuelle;
 - de préférence, répondre aux critères d'accessibilité concernant la signalisation tactile.

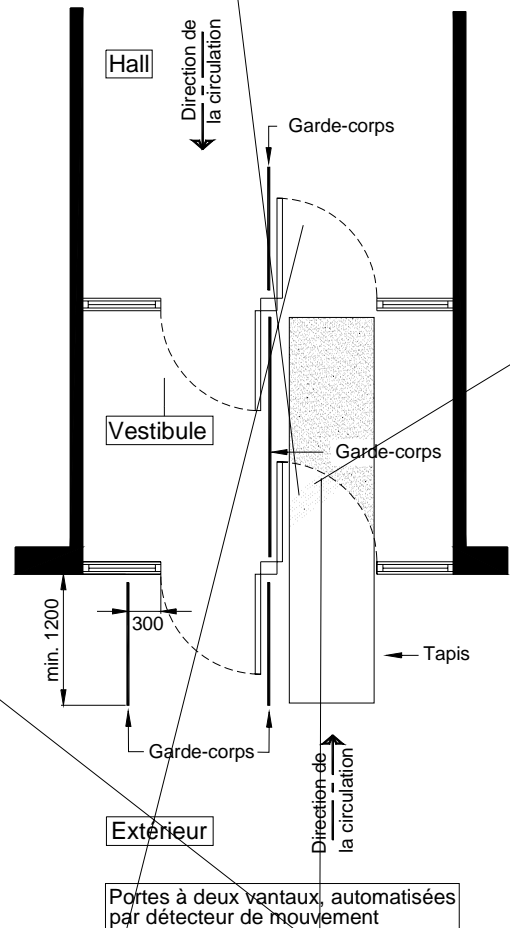


Illustration 4

Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

Construction neuve
Rénovation

2.4 Hall d'entrée

- Le comptoir d'accueil doit (**Illustration 5**):
 - M R - avoir un fini mat (non-réfléchissant ou brillant) et d'une couleur contrastant avec l'environnement immédiat;
 - M M - avoir une signalisation bien visible, placée soit (**Fiche 6 : Signalisation**):
 - . sur le devant du comptoir, ou
 - . sur le mur arrière, centrée à 1500 mm du sol, ou
 - . suspendue au plafond au-dessus du comptoir (bas du panneau à une hauteur d'au moins 1980 mm du sol);
 - M M - avoir une signalisation dont la hauteur des caractères est déterminée en fonction de la distance de lecture;
 - M M - avoir un éclairage général et/ou dirigé d'une intensité lumineuse suffisante (**Fiche 7 : Éclairage**);
 - M R - avoir, lorsque le comptoir d'accueil est vitré, une bande de couleur contrastante autour de l'ouverture de communication;
 - R R - avoir un téléphone d'assistance facilement repérable lorsqu'il n'y a pas de personnel à l'accueil.
- Dans le hall d'entrée, prévoir différents éléments d'information pour aider à l'orientation (**Fiche 6 : Signalisation**):
 - M M . une maquette ou un plan indiquant les principaux occupants et services du bâtiment doit (**Illustration 6**) :
 - . être placé à un endroit facile à repérer;
 - M M . être placé de façon à correspondre à l'orientation géographique des lieux;
 - M M . comporter une signalisation visuelle adéquate;
 - R R . de préférence, être accessible en mode tactile;
 - M M - un plan détaillé de l'étage doit :
 - . être placé à proximité de l'escalier ou de l'ascenseur;
 - . être placé au même endroit à chaque étage;
 - M M - les panneaux de signalisation doivent :

Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

Construction neuve
Rénovation

M R

M M

M M

M R

2.4 Hall d'entrée (suite)

- ❑ Les revêtements du sol et des murs du hall d'entrée doivent respecter les critères d'accessibilité concernant la circulation horizontale intérieure et les couleurs et contrastes (**Fiche 3 : Circulation horizontale intérieure** et **Fiche 8 : Couleur/contraste**).
- ❑ Dans les espaces ouverts (non-cloisonnés), les zones de déplacement doivent être clairement délimitées afin de faciliter la circulation et l'orientation, soit (**Illustration 7**):
 - par un revêtement de sol distinctif (texture différente, couleur contrastant avec l'environnement, etc.), ou
 - par un élément architectural, pouvant être longé et servir de repère (mur, bac de plantation, élément décoratif, etc.).
- ❑ Le mobilier et les éléments décoratifs (chaises, poubelles, bac à fleurs, etc.) doivent :
 - être détectables par la canne blanche, s'ils sont installés dans la zone de déplacement;
 - de préférence, être installés hors de la zone de déplacement;
 - être visuellement repérables (forme, couleur, contraste);
 - être faits de matériaux incassables; et
 - avoir des coins arrondis.
- ❑ Les objets en saillie (téléphone, fontaine, etc.) doivent être détectables par la canne blanche (**Fiche 3 : Circulation horizontale intérieure**).
- ❑ Un espace d'attente et de repos doit être aménagé près de l'entrée (chaises, bancs, etc.).

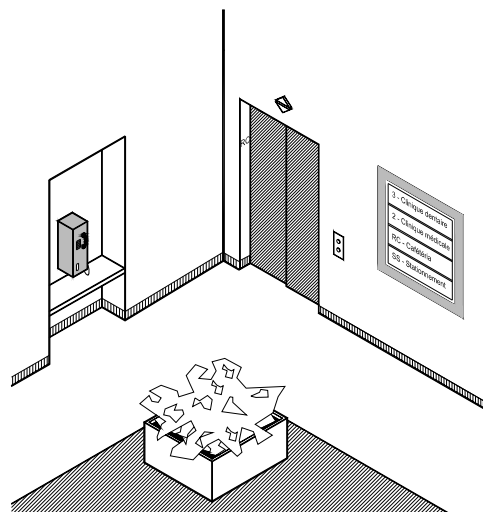


Illustration 7

Fiches disponibles :

- No 1 Accès extérieur
- No 2 Entrée et vestibule
- No 3 Circulation horizontale intérieure
- No 4 Escalier
- No 5 Ascenseur
- No 6 Signalisation
- No 7 Éclairage
- No 8 Couleur / Contraste

inlb
Institut Nazareth
& Louis-Braille

Tél. : (450) 463-1710

SOCIÉTÉ LOGIQUE

consultation en aménagement et
promotion du concept d'accessibilité universelle

Tél. : (514) 522-8284

